



MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE



« JE NE SUIS PAS UN COÛT, JE SUIS UNE RICHESSE »

Élection des représentants du personnel Commissions administratives paritaires (CAP)

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 6 DÉCEMBRE
2018

CAP

CE QUE VEUT LA CFDT

**LE MAINTIEN
DU PROTOCOLE PPCR**

**LA VALORISATION
DES PARCOURS PROFESSIONNELS**

**L'AUGMENTATION SIGNIFICATIVE
DES TAUX DE PROMOTION**

**L'ASSOUPLISSEMENT
DES RÈGLES DE MOBILITÉ**

**LE RESPECT
DES DROITS INDIVIDUELS**

**L'ACCOMPAGNEMENT
DES AGENTS**

De l'importance des CAP

Les commissions administratives paritaires (CAP) sont les instances qui examinent tous les sujets touchant à votre carrière. C'est là que vous pouvez être entendus et défendus ! Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans.

Les CAP se réunissent deux fois par an pour :

- procéder aux promotions de grade et de corps ;
- examiner les demandes de mobilité, les titularisations et les détachements, le refus de temps partiel, etc. ;
- intervenir sur les recours formulés par les agents.

LA CFDT est représentée dans les CAP du ministère de l'Agriculture et constitue une force de négociation réelle.

La CFDT, un syndicat qui vous défend

Les représentants CFDT sont vos collègues. Ils partagent vos difficultés et vos aspirations et ils n'hésitent pas à vous rencontrer pour vous défendre. Ils ont le souci d'une véritable équité entre agents, d'une transparence dans les procédures et du respect des droits de chacun.

La CFDT, un syndicat qui vous accueille, vous écoute et vous conseille

Nos représentants répondent à vos demandes de contact et vous donnent des informations précises et complètes.

Ils disposent de compétences juridiques et statutaires à votre service. Pour les cas les plus complexes, ils font intervenir le cabinet d'avocats de la CFDT.

La CFDT, un syndicat qui obtient des résultats

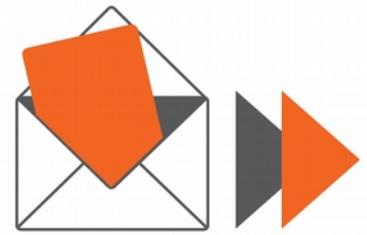
Dans les négociations qui vous concernent, la CFDT ne se contente pas de contester. Elle s'engage et obtient pour vous des avancées concrètes quel que soit votre statut.

Votez CFDT, un syndicat de proposition

- Choisissez un syndicat fondé sur l'action collective, l'écoute, la proposition et la négociation afin d'obtenir des résultats pour les personnels : amélioration des conditions de travail et respect des agents.
- Choisissez un syndicat qui défend le service public, porteur de solidarité et de l'intérêt général.
- Choisissez un syndicat général, ce qui est une garantie contre les corporatismes qui opposent les catégories de personnels entre elles.



VOTRE VOIX NOTRE ACTION



VOTEZ CFDT

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 6 DÉCEMBRE
2018

CAP

LA CFDT REVENDIQUE ET NÉGOCIE pour l'amélioration de vos carrières. Dans cette optique, les élus CFDT portent en CAP de nombreux dossiers d'agents des corps du ministère de l'Agriculture et des établissements publics rattachés.

Le maintien du protocole PPCR

L'action des élus CFDT dans la mandature précédente a permis de négocier le **protocole PPCR** (« parcours professionnels, carrières et rémunérations ») qui comprend :

- un rendez-vous salarial annuel permettant une revalorisation du point d'indice ;
- une revalorisation de l'ensemble des grilles ;
- une amélioration du déroulement de carrière ;
- la transformation de primes en points.

La CFDT continuera de défendre le protocole PPCR jusqu'à sa mise en œuvre en 2021 (et non 2022).

La valorisation de la compétence acquise dans le parcours professionnel

La CFDT œuvre pour faire reconnaître :

- les compétences acquises par les agents (expérience professionnelle, formation...) par un réel renforcement de la promotion au choix (changement de corps et de grades) ;
- la prise de fonctions nouvelles et la nécessité d'une carrière améliorée pour les agents de catégorie B et C dont les niveaux de responsabilité et les compétences requises croissent régulièrement (à titre d'exemple, plus de la moitié des agents de catégorie C exercent sans contrepartie des missions relevant de la catégorie B).

L'augmentation significative des taux de promotion

Les promotions, qu'il s'agisse de concours internes, d'examens professionnels ou de listes d'aptitude, sont insuffisantes. Tout agent s'investissant dans son travail a droit à un vrai déroulement de carrière.

Une meilleure carrière individuelle en défendant les droits collectifs

Plus d'équité dans l'attribution des primes

La CFDT revendique :

- des règles claires et connues de tous pour l'attribution des primes et indemnités ;
- l'intégration d'une partie des primes dans la rémunération indiciaire ;
- le respect de l'égalité de traitement entre les filières technique et administrative.

L'assouplissement des règles de mobilité et le maintien de la mobilité choisie

La CFDT constate que la mobilité devient un des principaux critères de promotion dans de nombreux corps. La CFDT ne nie pas l'intérêt pour l'agent et pour le service mais revendique une mobilité conforme aux choix individuels et familiaux. Le critère « mobilité » ne doit plus être discriminant pour un grand nombre de femmes.

Le respect de vos droits individuels

La CFDT intervient pour le respect de vos droits, notamment les recours « entretiens professionnels » et « primes », les refus de titularisation, de télétravail, de temps partiel, de congés formation...

La formation continue et l'accompagnement des agents, notamment dans le cadre de restructurations

La CFDT milite pour un droit à la formation continue de tous les agents, avec un accompagnement personnalisé et renforcé lors des restructurations.

Le
syndicalisme
d'engagement,
c'est le
syndicalisme
qui obtient
des résultats

En votant CFDT, vous soutiendrez une organisation syndicale structurée et compétente qui défend votre carrière, votre salaire et veille à la régularité de toutes les opérations concernant votre parcours professionnel.